



L'Accompagnement à la marche

L'Aide à la marche sécuritaire

1

PUBLIC

Professionnels
soignants/aidants,
paramédicaux

Niveau requis : Aucun

DURÉE

1 journée

Hors Frais annexes de "déplacement"
Prestation non soumise à T.V.A.
(Art. 261.4.4. du C.G.1)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES & ÉVALUATIONS

Formation en
présentiel



SANCTION

Attestation
de Formation

Formation non qualifiante,
non diplômante
Formation continue



Compétence(s) à acquérir § Art. L6313-1-1 & L6313-3-2

- Connaître les différents principes de la marche, la trajectoire, le déplacement, l'équilibre, les schémas moteurs,
- Savoir comment optimiser son placement en tant que soignant/aidant, avec quelle prise et quels appuis,
- Savoir comment rechercher d'équilibre pour une meilleure prévention des chutes,
- Savoir adopter et adapter son Comportement Ergomoteur suivant la situation de travail rencontrée,
- Savoir optimiser et adapter les aides techniques de marche pour plus de confort et de sécurité,...

Programme

Suivant l'analyse des besoins, le programme varie. Adaptation du niveau d'apprentissage suivant les connaissances déjà acquises des stagiaires. Toutes nos formations restent accessibles aux personnes en situation de handicap, le contenu de l'action de formation sera adapté suivant le handicap rencontré.

Pour pouvoir vous proposer un programme de formation personnalisé afin de réaliser une action de formation de qualité en adéquation avec vos besoins, nous souhaitons mieux vous connaître pour mieux vous accompagner :

- Quel est votre objectif à atteindre en mettant en place cette action?
- Quelle est éventuellement la problématique rencontrée ?
- Public formé ? T.M.S. ? Restriction d'activité physique ?
- Quelle est la population sur place ? Pathologie/morphologie ? Dépendance ?
- Quel est l'environnement et l'équipement ? Aides techniques ? Locaux ?
- Quelle est l'organisation souhaitée afin de mettre en œuvre cette action de formation ?
- ...

Nos programmes de formation mettent en lumière l'aspect logique et le bon sens, des réflexions individuelles et collectives seront menées à travers une démarche globale d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail. Ce savoir-faire et savoir-être doivent se perpétuer au-delà de la période de formation et s'insérer dans un processus continu et quotidien.